

20 mars 2000

00.121

**Interpellation Alain Bringolf****Péréquation financière intercommunale: le peuple a droit à une information complète, précise, claire et objective**

Le comité des personnes et des milieux opposés à la loi sur la péréquation financière intercommunale a déposé le nombre de signatures requis pour faire aboutir le référendum.

Les soussignés s'inquiètent de sa possible acceptation en votation populaire sur la base d'informations opaques, lacunaires ou mensongères.

D'après la presse, les porte-parole de la section radicale de la ville de Neuchâtel affirment que cette loi a été votée "par la gauche".

Lors de conférences de presse ou de tribune de lecteur, certains disent que la ville de La Chaux-de-Fonds recevra 15 millions de francs sans souligner le fait qu'il ne s'agit pas des effets de la nouvelle loi, mais du cumul de la situation présente avec la future.

Les mêmes opposants laissent dans l'ombre les conséquences du refus de la péréquation sur les finances cantonales en relation avec la péréquation fédérale. Ceci sans parler du nécessaire rééquilibrage cantonal sur la base d'une solidarité indispensable au bien commun, qu'est le canton tout entier.

Pour argumenter contre la péréquation, nous craignons que les opposants utilisent n'importe quels arguments.

En conséquence, les soussignés demandent au Conseil d'Etat d'entreprendre immédiatement une large et objective information à la population.

Il en va de la bonne pratique de la démocratie qui ne saurait exister sans la connaissance exacte des diverses facettes d'un projet difficile.

*Cosignataires:* A.-V. Ducommun, C. Stähli-Wolf, L. Debrot, E. Augsburg, P.-A. Thiébaud, F. John, C. Gehring et C. Piguet.